

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 51 (1966)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Paraît chaque mois
Lausanne, septembre 1966
51^e année N° 9

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43

Jeûne fédéral

Rendons grâce à Dieu !

Nous sommes un peuple libre, nous sommes un peuple prospère, nous sommes un peuple heureux !

Le chômage a disparu. La guerre nous a à peine effleurés. Que beaucoup d'autres peuples nous regardent avec une pointe d'envie, cela se conçoit.

A qui ou à quoi le devons-nous ? A nous ? A nos mérites ? Nous le devons finalement à Dieu ! Ayons la sagesse et l'humilité de le reconnaître !

Dix lépreux montaient à Jérusalem. Ils demandèrent à Notre Seigneur Jésus-Christ de les guérir, de les sauver. Ils obtinrent ce miracle.

Un seul revint sur ses pas pour remercier son Sauveur. C'était un Samaritain, un étranger.

A qui voulons-nous ressembler ?

Sans doute, la Suisse n'est pas encore le paradis sur terre. Il y a des nuages dans notre ciel. Il reste encore bien des misères à soulager, et de grands travaux à accomplir. Cela viendra. Nous avons déjà surmonté d'autres obstacles. Mais nous n'y parviendrons pas



Lavertezzo (val Verzasca)

(Photo P. Favre)

Vous lirez dans ce numéro

Jeûne fédéral

La Coopérative de cautionnement de l'Union

Extrait des délibérations.

Chronique économique et financière.

Quanta mutatio rerum.

Les raiffeisenistes jurassiens ont siégé aux Bois.

Nouvelles des Caisses affiliées.

Bilan de la Caisse centrale.

par nos seules forces. Le salut provient en dernière analyse de la Providence.

L'homme s'agite et Dieu le mène.

Dans l'euphorie d'une soirée, nous pouvons bien proclamer « qu'il n'y en a point comme nous ». A tête reposée, nous savons bien qu'il y a partout des gens intelligents, lucides, prévoyants, courageux, actifs, industriels.

S'il y a chez nous des statistiques de la prospérité matérielle, il y a celles qui nous parlent de la décadence morale qui prend toujours plus d'ampleur.

Nos ancêtres ont voulu faire du Jeûne fédéral un jour de prières, un jour de pénitence, un jour de charité.

Nous y revenons peu à peu. Nous comprenons peu à peu qu'au lieu d'être le Pharisien gonflé de ses mérites, mieux vaut être l'humble publicain qui s'en retourna justifié dans sa maison.

Dieu veuille qu'il en soit ainsi de tout notre peuple ! Alors, nous pourrions affronter l'avenir avec confiance.

Chacune de nos Caisses en a fait l'expérience. Un service rendu est vite oublié. Et cela fait de la peine.

Sachons nous souvenir... et remercions Dieu, de qui vient tout don parfait, Dieu notre Père et notre Sauveur !

M. Cordelier

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Approchant du quart de siècle d'existence, la Coopérative de cautionnement a fait ses preuves. Elle est désormais fortement ancrée dans l'organisation centrale du mouvement Raiffeisen. Jusqu'à fin 1965, elle a souscrit 8060 cautionnements pour une somme globale de plus de 68 millions de francs.

Le but de cette institution est d'aider. Elle tend en particulier à venir en aide aux milieux économiquement les plus faibles afin qu'ils puissent, eux aussi, se procurer les petites avances, les crédits d'exploitation, voire même les crédits à caractère social qui doivent leur permettre de faire face à certaines difficultés momentanées, dont les familles nombreuses surtout ne sont guère épargnées. Du même coup, la Coopérative leur évite la recherche fastidieuse de cautions personnelles et les désagréments que comporterait la dette morale ainsi contractée. Inutile d'insister sur l'importance que traduit, pour l'économie rurale et les populations campagnardes, le privilège de pouvoir disposer des fonds nécessaires.

La garantie que notre institution sollicitée est à même de fournir facilite la tâche des Caisses affiliées qui n'ont plus à se préoccuper de l'accomplissement intégral et confor-

me des diverses formalités relatives au droit du cautionnement. Leur travail se résume dans la transmission des demandes et dans l'encaissement de la prime annuelle de cautionnement. Pour la Caisse locale, le concours de la Coopérative de cautionnement représente une garantie idéale.

Le besoin de numéraire se fait sentir de manière toujours plus prononcée à la campagne, aussi bien pour l'agriculture que pour le petit commerce et l'artisanat, d'une façon générale pour l'économie rurale, cela pour faire face aux exigences sans cesse accrues. Nos populations laborieuses doivent donc de plus en plus pouvoir disposer d'une organisation de crédit leur facilitant l'obtention des fonds utiles par la simplification des formalités et par des conditions avantageuses.

D'ailleurs, on voit de plus en plus les banques cantonales et les banques locales se spécialiser dans l'octroi du petit crédit qu'elles offrent souvent à des conditions intéressantes, voire sans garantie. Il importe donc que les Caisses Raiffeisen soient à même de faire front à la concurrence en offrant même des avantages. C'est dans ce domaine que la Coopérative de cautionnement peut et doit leur venir en aide.

24^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement

Organisée dans le cadre du Congrès Raiffeisen de Bâle du samedi 18 juin, cette assemblée marquait l'ouverture des différentes manifestations qui devaient s'y dérouler. Plus de 300 délégués y prirent part, les uns venant de très loin et ayant par conséquent fait le sacrifice d'un départ bien matinal pour être à temps à cette séance qui s'ouvrait à 10 h. 45 dans la grande salle des Congrès de la Foire suisse d'échantillons.

Les délégués romands, proportionnellement assez nombreux, y prirent un vif intérêt, les écouteurs leur permettant de suivre, dans leur langue, les débats qui se déroulaient en allemand. La lecture des textes traduits en français était assurée par M. Edgar Grünig, réviseur du secrétariat de l'Union. Voici d'ailleurs les termes de l'allocution d'ouverture prononcée par le président du Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement, M. Gall Eugster, ancien conseiller national :

Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à cette 24^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de

Avec la convocation à l'assemblée de ce jour, nous avons adressé aux Caisses affiliées le rapport annuel traitant de l'activité déployée par notre institution au cours de l'année écoulée. Comme vous aurez pu le constater, celle-ci se présente, depuis 1962, sous le signe d'une diminution des affaires traitées. Fort heureusement cependant, cette évolution régressive semble toucher à son terme. En effet, les résultats de ce dernier exercice laissent présumer pour le moins une stabilisation, si ce n'est un nouveau regain d'activité. Et si, contre toute attente, il n'en était pas ainsi, nous n'aurions aucun motif de faire preuve de pessimisme, attendu que notre premier principe est et demeure l'amélioration constante de la capacité d'action de notre Coopérative au profit de ses membres.

C'est dans ces sentiments que je souhaite l'heureux déroulement de cette 24^e assemblée générale que je déclare ouverte.

Passant à l'ordre du jour, l'assemblée désigne deux scrutateurs en la personne de :

1. M. Samuel Cornaz, président du Conseil de surveillance, Blonay (VD) ;
2. M. Charles Kunz, caissier, Reinach (BL), tandis que le président complète le bureau par la nomination de M. Paul Klaus, gérant, au poste de secrétaire.

Enchaînant, le président prie le gérant de la Coopérative de cautionnement, M. Paul Klaus, fondé de pouvoir à l'Union, de présenter son rapport annuel.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA COOPÉRATIVE DE CAUTIONNEMENT EN 1965 ET PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Désireux de rester fidèle à la tradition, permettez-moi de commencer mon rapport par quelques brèves considérations sur l'économie suisse en 1965. Je pense être habilité à le faire, attendu que notre Coopérative de cautionnement, l'une des institutions du genre les plus importantes sur le territoire helvétique, est particulièrement bien placée pour contrôler les pulsations de l'évolution matérielle de la population, plus spécialement des classes rurales et moyennes.

L'an dernier, l'économie suisse a retrouvé un rythme sensiblement plus modéré, comme ce fut le cas d'ailleurs des autres pays d'Europe qui s'efforcèrent également, par l'élaboration de dispositions aussi efficaces que possible, de juguler l'expansion démesurée des affaires.

Les arrêtés fédéraux qui sont en quelque sorte entrés dans l'histoire depuis la votation populaire de février 1965 connurent-ils le succès espéré ou furent-ils voués

à l'échec ? Dans ce domaine, les avis diffèrent. C'est pourtant animé des meilleures intentions que le Conseil fédéral a pris la décision d'intervenir pour freiner le « boom » de la construction et l'ampleur exagérée des investissements.

Les expériences faites démontrent cependant que la hausse générale des prix qui avait atteint à l'époque un niveau alarmant est restée stationnaire par la suite, notamment dans le secteur des biens-fonds, révélant même occasionnellement certaines tendances à la baisse. Il est vrai que le plafonnement des crédits n'a pas entravé la construction de logements sains et judicieusement étudiés. Par ailleurs, les bailleurs de fonds ont appliqué une politique restrictive partout où le prix surfait des terrains à bâtir n'allait pas manquer d'entraîner une élévation particulièrement sensible des loyers avec les risques que cela comporte. Une telle situation ne pouvait en effet que faire réfléchir tout prêteur soucieux d'assurer la sécurité de ses investissements.

Depuis quelque temps, l'encouragement à l'épargne s'écrit en caractères gras à l'intérieur des frontières helvétiques également. En Suisse, en effet, le renchérissement du coût de la vie résulte, entre autres facteurs, du fait qu'au cours de ces dernières années les investissements opérés ont nettement dépassé le volume des capitaux provenant de l'activité d'épargne, ce qui fait que le découvert a dû être comblé par des capitaux étrangers. Comme les mesures prises dans le but de freiner la conjoncture ont annihilé l'exportation d'argent frais, les autorités compétentes se sont efforcées de réduire le déficit de l'épargne par certaines restrictions touchant le secteur des placements de fonds. A elles seules, ces dispositions ne purent toutefois suffire. L'épargne se doit de connaître un nouveau regain d'activité que le fisc est tout spécialement bien placé pour stimuler en autorisant la déduction de certains montants d'épargne du revenu imposable tout en élargissant dans le domaine de l'impôt sur la fortune les limites d'exonération prévues jusqu'ici.

Si l'on considère toutefois la propension à la dépense qu'affichent la Confédération, les cantons et les communes, qui ne sont pour ainsi dire pas touchés par les mesures fédérales, et l'endettement qui en résulte, malgré des rentrées fiscales qui vont s'accroissant, comment le simple citoyen prendra-t-il au sérieux un appel à l'épargne qui émane de milieux qui semblent bien avoir adopté la devise :

« Faites comme je dis et non comme je fais ! »

Mesdames, Messieurs,

Dans son allocution d'ouverture, notre président, M. Eugster, a effleuré l'activité déployée par notre institution au cours de l'exercice écoulé. Pour ma part, j'aime à croire que vous aurez jeté un coup d'œil sur le rapport annuel qui vous est parvenu au début de cette semaine et que vous aurez pris connaissance des données que vous aurez jugé dignes de votre intérêt.

En conséquence, vous approuverez certainement mon intention de ne pas analyser dans ses moindres détails et de n'en commenter que quelques points particuliers.

Différents motifs sont à l'origine de l'évolution régressive de notre activité de ces dernières années. Citons en passant la raréfaction de l'argent, puis les mesures fédérales édictées dans le but de freiner la conjoncture, finalement l'octroi avantageux de crédits d'investissements à l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes. Une certaine normalisation de la situation ainsi que le fait que les services cantonaux compétents sont devenus un peu plus restrictifs dans la distribution de leurs avances nous permettent d'espérer l'heureuse expansion future de nos affaires.

Comparativement à l'exercice précédent, l'année 1965 peut être considérée comme bien équilibrée, tant du point de vue du nombre des cas traités que de l'importance des garanties assumées. Les cautionnements signés affichent une régression de 34 unités. Ils représentent néanmoins un engagement total de 450 000 fr. supérieur à celui de l'exercice précédent. Cette constatation illustre fort bien le renchérissement continu qui se manifeste tant dans le secteur de la construction que dans le domaine général de l'agriculture.

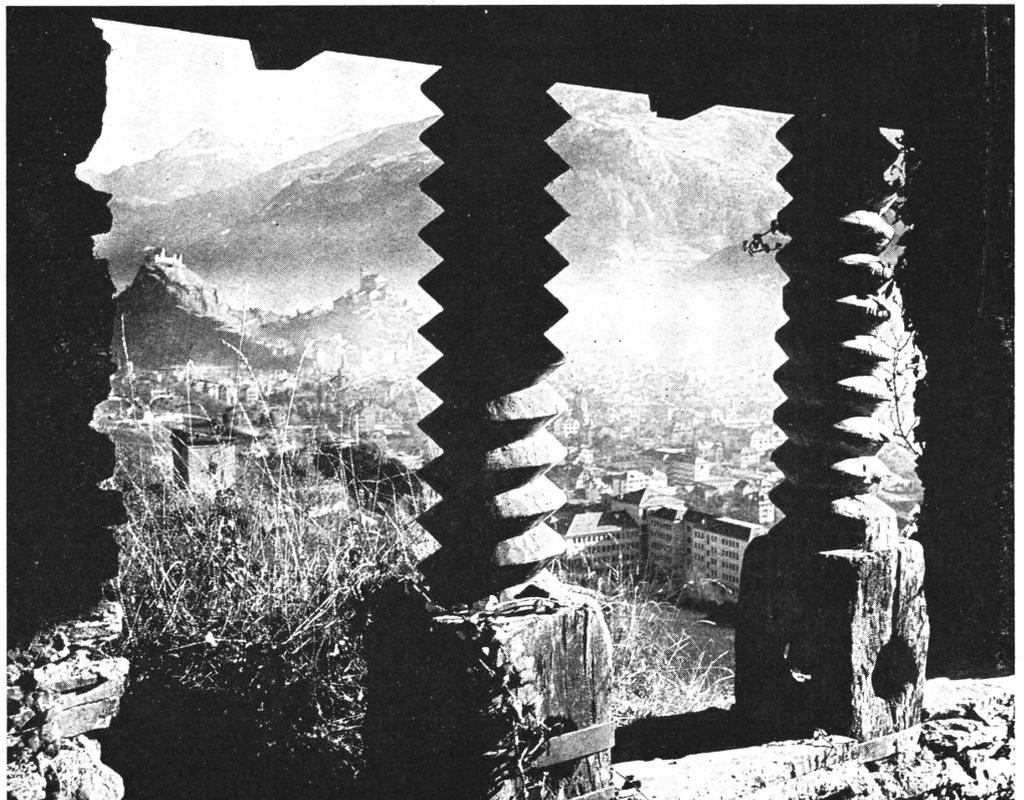
Le nombre des demandes partiellement ou intégralement retirées a nettement diminué. Dans cet ordre d'idées, les raisons de nos rejets sont demeurées pratiquement les mêmes, à savoir : insolvabilité reconnue des requérants, fonds propres

insuffisants, valorisation excessive des travaux manuels que le débiteur se promettait d'entreprendre lui-même, acquisition d'objets de luxe.

Dans certains cas, exceptionnels il est vrai, les dirigeants de nos Caisses locales ont peine à admettre un refus de notre part. Une telle attitude n'a d'ailleurs rien d'étonnant, attendu qu'il n'est pas toujours facile de mesurer le pour et le contre et de prendre une décision équitable dans chaque cas.

Quant aux affaires en suspens au 31 décembre 1965, leur nombre ne s'est accru que très légèrement. Nous nous efforçons pourtant toujours d'activer le plus possible la liquidation de ces cas. Nous avons dû constater ici et là que certains dirigeants admettaient que notre accord écrit suffisait et qu'une déclaration officielle de cautionnement de notre part n'était pas nécessaire, opinion qui est naturellement erronée.

Je profite également de l'occasion qui m'est offerte pour revenir sur un cas qui prête assez souvent à confusion. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'un crédit de construction, il sied avant toute chose d'établir un plan de financement intégral. Sur la base des documents qui sont mis à notre disposition, nous sommes appelés à garantir l'acceptation du cautionnement avant même que les travaux n'aient commencé. L'acte y relatif ne doit toutefois nous être adressé à la signature qu'au moment de la consolidation du crédit, autrement dit lors du transfert de la position au chapitre des prêts amortissables. Le fait de nous l'adresser auparavant pourrait fort bien



Vieux pressoir et vue sur Sion

avoir pour conséquence, sans que nous le voulions, la perception d'une prime pour un engagement qui ne serait pas encore en vigueur.

Bien que la Suisse, autrefois peuplée de paysans et de bergers, soit devenue, au cours des années, une nation industrielle et que, dans la statistique des professions, l'agriculture ne revendique plus que 8 % de la population active, voire même que depuis 1910 notre pays compte 200 000 agriculteurs de moins qu'auparavant, la participation proportionnelle de la paysannerie au nombre des cautionnements que nous avons souscrits est restée pratiquement la même. La mécanisation poussée et la rationalisation des entreprises qu'appellent les méthodes actuelles de production agricole qui a triplé par ouvrier, nécessitent de plus en plus l'acquisition de tracteurs, machines et véhicules divers. L'an dernier, nous avons été en mesure de faciliter de tels achats dans pas moins de 75 cas.

Au 31 décembre 1965, notre engagement total s'élevait à 26,6 millions de fr. répartis entre 3304 positions. Du point de vue pécuniaire, l'augmentation est d'environ 170 000 francs par rapport à l'année précédente, alors que le nombre des comptes accuse un recul de 119. Les raisons de cette évolution peu commune doivent être recherchées dans la hausse continue du coût de la vie et des frais de production, d'une part, et dans la dépréciation monétaire qui en découle, d'autre part.

Dans le classement par ordre d'importance des institutions du genre en Suisse, nous occupons le deuxième rang derrière la Coopérative de cautionnement hypothécaire de Saint-Gall. Grâce aux possibilités de cautionnement quasi illimitées dont elle dispose, cette institution a connu ces dernières années un développement des plus substantiels. Néanmoins, du point de vue de la diversité des services rendus, il n'est certes pas prétentieux d'alléguer que nous avons tout aussi bien, sinon mieux rempli notre mission qu'elle ne l'a fait, puisque nous comptons deux fois plus de cautionnements en cours qu'elle n'en a signé pour un montant total pourtant sensiblement inférieur.

En 1965 également, nous n'avons pas été épargnés par les pertes. Le montant qui doit être amorti n'a fort heureusement rien d'excessif. En dépit de toute l'attention que nous avons prêtée à ces demandes et de la prudence dont firent preuve les organes des Caisses respectives, il n'a pas été possible de prévoir un tel dénouement.

Un coup d'œil sur le compte d'exploitation nous permet de constater que l'exécédent réalisé est à nouveau des plus réjouissants, permettant l'attribution d'un intérêt approprié au capital social ainsi qu'une copieuse alimentation des réserves. Aussi, je ne puis que vous recommander d'accepter les propositions du Conseil d'administration consistant à utiliser le bénéfice de la façon suivante :

93 699 fr. intérêt de 3 % à verser aux parts sociales pour 1965, 101 992,10 fr. apport au fonds de réserve.

Permettez-moi de m'arrêter brièvement sur un point qui appelle tout spécialement votre aimable attention. Il arrive assez fréquemment que les demandes qui nous parviennent ne soient pas exactement remplies et qu'elles ne soient pas appuyées par les documents requis. Cela nous oblige à solliciter des caissiers un complément d'information, ce qui naturellement retarde l'examen et la liquidation de ces cas. Dans cet ordre d'idées, nous vous saurions gré de bien vouloir prendre note de ce qui suit : les demandes qui ont trait au financement d'un projet de construction ou de rénovation doivent toujours être accompagnées des plans, du devis et du plan de financement comportant les données exactes relatives aux fonds propres du maître de l'ouvrage.

S'agit-il de l'acquisition d'un immeuble existant ? Dans ce cas, il y a lieu de joindre à la formule officielle l'acte de vente, le plan de financement, la description et au moins une photographie de l'immeuble, ainsi qu'un rapport sur les loyers pour des constructions comprenant plusieurs logements.

Lors de l'achat de bétail ou de chédail, il importe que nous soyons renseignés sur le prix payé et sur la façon dont la différence entre celui-ci et le prêt sollicité est financée.

Par ailleurs, les polices d'assurance-vie offertes en nantissement complémentaire sont également à nous soumettre à l'examen.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre compréhension qui ne peut que faciliter le déroulement de nos relations réciproques.

En 1967, notre institution fêtera ses noces d'argent, événement que nous nous proposons de marquer simplement mais dignement. Nous nous efforcerons d'ici là de créer les conditions nécessaires à une amélioration de notre capacité de cautionnement, afin d'être en mesure d'offrir à nos sociétaires un cadeau d'anniversaire à l'image d'une contribution réelle au renforcement de leurs prestations, pour leur permettre de répondre mieux encore aux besoins actuels de l'artisanat et de l'agriculture. Par ailleurs, le Conseil d'administration et la gérance comptent sur l'adhésion prochaine des Caisses restées jusqu'ici à l'écart de notre Coopérative, ne serait-ce que pour témoigner de leur attachement au mouvement.

Il y a 24 ans, au Congrès de 1942, M. Heuberger, alors directeur de l'Office de révision, commentait ici à Bâle, les dispositions du nouveau droit du cautionnement, en suggérant du même coup la création d'une coopérative de cautionnement en tant qu'institution autonome de l'organisation Raiffeisen. Aujourd'hui, nous ne pouvons que l'en remercier car de par la réalisation de cette idée, notre mouvement national d'épargne et de crédit s'est vu doté d'un instrument particulièrement efficace qui n'a pas manqué de contribuer au renforcement manifeste de l'œuvre, à l'amélioration des conditions d'existence du citoyen, de l'agriculteur, du commerçant et de l'artisan, sans omettre le fon-

tionnaire et l'employé, en leur facilitant l'accès à un crédit avantageux, digne de leur travail et de leur personnalité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le rapport du gérant de la Coopérative, le président prie l'organe de surveillance de rendre compte de son mandat de contrôle, puis de se prononcer sur la situation de l'institution en faisant des propositions concrètes en vue de l'approbation des comptes annuels. Ce rapport, présenté en français par M. Henri Coeytaux, caissier à Yens (VD), puis en allemand par M. Charles Schibli, président à Fislisbach (AG), conclut à l'adoption des propositions du Conseil d'administration telles qu'elles sont contenues dans l'exposé du gérant, mais complétées par des remerciements à l'administration, à la Commission de direction, ainsi qu'au gérant, M. Paul Klaus et à ses collaborateurs pour l'excellent travail accompli, enfin à la Caisse centrale pour sa prise en charge des frais de bureau et de personnel.

Par un vote unanime, l'assemblée fait alors siennes ces résolutions concernant l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1965.

Aux termes des articles 15 et 20 des statuts, l'ordre du jour appelle encore les élections statutaires du Conseil d'administration et de l'organe de contrôle pour la période 1966 - 1969. Tous les titulaires actuels ayant déclaré accepter une réélection et aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée reconduit globalement les organes de l'institution qui sont ainsi constitués :

Conseil d'administration :

Président : Eugster Gall, ancien conseiller national, Weinfelden (TG) ; vice-président : Stadelmann Joseph, ancien directeur, Saint-Gall ; secrétaire : Edelmann Arnold, docteur en droit, directeur, Saint-Gall ; membres : Jacot James, caissier, Le Locle (NE), Jacquod René, conseiller national, Bramois (VS), Steigmeier Engelbert, caissier, Wittenbach (SG), Vogt Jean, caissier, Allschwil (BL).

Organe de contrôle :

Coeytaux Henri, juge de paix, Yens-sur-Morges (VD), Kuenlin Romain, syndic, Marly (FR), Schibli Charles, maître secondaire, Fislisbach (AG).

La discussion générale prévue à l'ordre du jour n'étant pas utilisée, le président clôt cette 24^e assemblée générale qui aura mis en évidence la somme impressionnante des bienfaits fournis par notre Coopérative de cautionnement. L'idéal de solidarité sur lequel elle est fondée témoigne de sa valeur sociale et morale.

Fx.

Extrait des délibérations des organes supérieurs de l'Union, réunis en séance commune, le 17 juin 1966

Réunis à la veille du Congrès de Bâle, sous la présidence de M. Gallus Eugster, président, les Conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse ont délibéré sur de nombreux objets, dont les suivants méritent d'être tout spécialement mentionnés :

1. Les Caisses nouvellement fondées de :
Sessa (TI)
Aesch (LU)
Saint-Germain (VS)
Mastrils (GR)

sont admises au sein de l'Union, toutes les formalités d'adhésion étant dûment remplies. Le nombre des Caisses s'élève ainsi à 1110.

2. Des crédits accordés aux Caisses affiliées pour une somme de 8,26 millions de fr. sont approuvés.

3. Divers prêts et crédits sont consentis à des communes et des particuliers.

4. Les organes de l'Union prennent connaissance avec satisfaction du rapport de contrôle présenté par la S. A. fiduciaire et de revision REvisa et des conclusions élogieuses de ce document.

5. Le directeur Edelmann présente un rapport intermédiaire sur la situation des Caisses affiliées et l'activité de l'Office de revision durant les premiers mois de l'année. Les comités centraux sont heureux de constater que les revisions auprès des Caisses affiliées s'effectuent selon le plan arrêté.

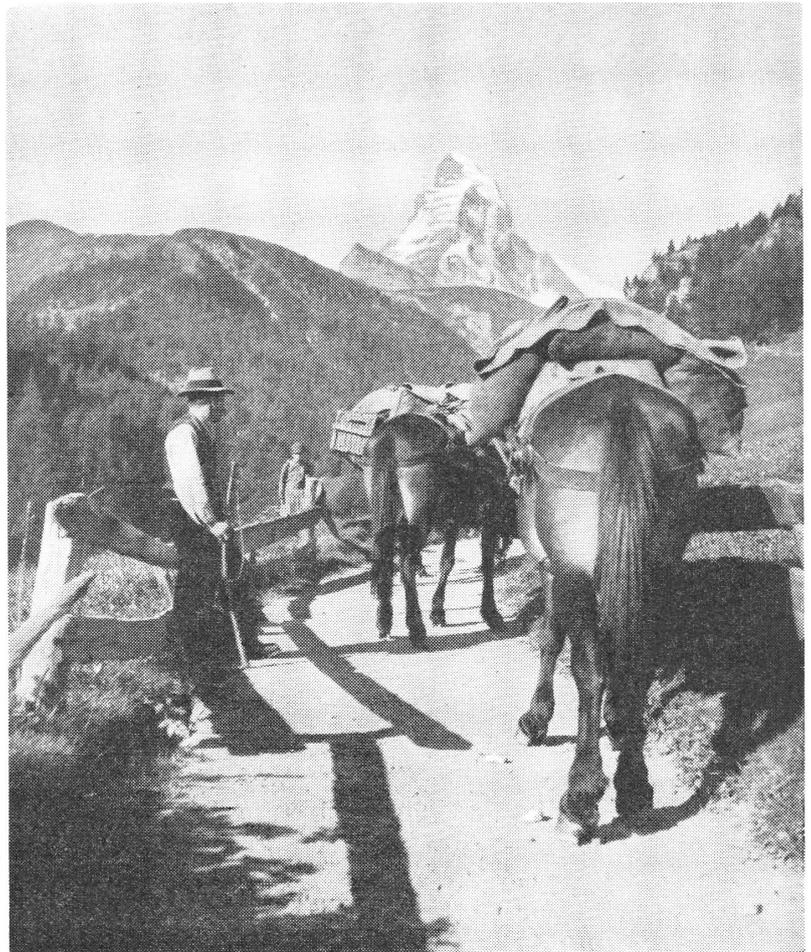
6. Le directeur Schwager commente l'activité de la Caisse centrale durant les cinq premiers mois de l'année, qui furent caractérisés par un afflux extraordinaire de demandes de crédit.

7. Le président du Conseil de surveillance, M. René Jacquod, conseiller national, rapporte sur le contrôle des comptes annuels de 1965 de la Caisse de retraite de l'Union et souligne l'excellence de la base financière de cette institution de prévoyance.

8. Le règlement d'exécution de l'assurance épargne complémentaire et facultative à l'intention des gérants des Caisses ne peut pas être adopté définitivement, des problèmes touchant le traitement fiscal de cette assurance n'ayant pas encore, au dernier moment, trouvé de solution satisfaisante.

9. Les conseils ratifient les statuts révisés de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen.

10. Le directeur Edelmann renseigne au sujet des travaux préparatoires du Congrès 1966. Les Conseils approuvent à l'unanimité son exposé ainsi que les résolutions qui seront soumises aux délégués sur la manière



Sur le chemin du Cervin

d'envisager certaines mesures destinées à encourager l'épargne.

11. Le directeur Schwager donne un bref aperçu de l'état actuel des travaux relatifs à la construction du nouveau bâtiment administratif de l'Union.

12. M. Ernest Bucheler, secrétaire de l'Union, fêtera le 11 août, son jubilé de 50

ans d'activité au service de l'Union. Les Conseils d'administration et de surveillance, ainsi que la direction, le remercient des grands et nombreux services rendus. Un présent de circonstance traduira les sentiments de gratitude de la direction pour l'application au travail et la fidélité dont le jubilaire fit preuve tout au long de sa carrière.

Chronique économique et financière

Economie mondiale

La tension des marchés monétaires, dont nous allons parler dans la seconde partie de cette chronique, influence de plus en plus l'économie mondiale qui semble aller au-devant d'une épreuve de force, en ce sens que cette évolution signifie que l'expansion du monde occidental touche aux limites que lui impose la pleine utilisation des capacités de production et de main-d'œuvre.

C'est ainsi qu'aux *Etats-Unis*, où les autorités ont récemment renforcé les restrictions de crédit, la construction de logements a sensiblement regressé. La demande d'automobiles a fléchi également. Mais comme les carnets de commandes restent bien garnis,

la production industrielle a atteint, en juin, un niveau sans précédent. La hausse rapide de l'indice américain de la production industrielle illustre bien la vigueur avec laquelle l'expansion s'est poursuivie jusqu'à ces derniers temps. Au cours de ces prochains mois, l'orientation que prendra l'économie américaine dépendra dans une large mesure des développements de la situation militaire au Vietnam.

De ce côté-ci de l'Atlantique, la croissance économique est assez lente. C'est aussi la conséquence de la politique de restriction menée par d'importants pays européens, soit pour redresser leur balance des paiements, soit pour lutter contre l'inflation. C'est ainsi

que la production stagne en *Grande-Bretagne*. La conjoncture se tasse aussi en *Allemagne fédérale*, tandis que le rythme de l'expansion marque une légère accélération en *France* et en *Italie*. Aux *Pays-Bas*, la hausse des prix est source de graves préoccupations. Dans quelques autres Etats européens tels que la *Suède*, l'*Autriche* et la *Belgique*, les freins conjoncturels précédemment mis en place commencent à agir de façon plus marquée sur la production.

Economie suisse

Alors que l'année dernière avait été caractérisée par un sensible tassement, les facteurs d'expansion se sont de nouveau renforcés chez nous ces derniers temps. Cependant, les mesures officielles de placement des effectifs, conjugués à la tension persistante sur le marché des capitaux, limitent les plans d'expansion de l'industrie.

Pour le premier semestre de 1966, le *commerce extérieur* de la Suisse a donné d'excellents résultats. Notre pays a exporté des produits pour 6802 millions de fr., contre 6025 millions pendant le premier semestre de 1965. L'augmentation est de 12 %. Les importations ont atteint 8300 millions de fr., contre 7807 millions durant la même période de l'an dernier, ce qui représente une progression de 6,3 %. Le *solde passif de la balance commerciale* a atteint 1498 millions de francs au lieu de 1782 millions. La baisse est ainsi de 16 %. La valeur des exportations en pour-cent de celle des importations a ainsi augmenté d'une année à l'autre de 77 % à 82 %.

A propos de déficit de notre balance commerciale, notons que le *tourisme* en a couvert 36,7 % en 1965, selon les constatations de l'Office national suisse du tourisme. Cette proportion prouve l'importance caractéristique de notre première industrie. Le recul de 3 % des nuitées constaté en 1965 ne doit pas être pris à la légère. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de redouter les mesures d'austérité prises en Grande-Bretagne : les touristes de ce pays ne peuvent plus emporter que 50 livres avec eux. On pense chez nous que c'est la saison d'hiver qui sera surtout touchée par ces restrictions.

L'*industrie horlogère* marque une progression particulièrement forte. En juin dernier, par exemple, on a exporté 5 791 000 montres et mouvements valant 174,3 millions de francs, contre 5 289 100 pièces valant 161,4 millions de fr. en mai, et 4 677 000 pièces valant 146,9 millions de fr. en juin 1965.

L'*indice des prix à la consommation*, qui reproduit l'évolution des prix des principaux biens de consommation et services entrant dans les budgets familiaux des ouvriers et employés, s'inscrivait à 221 points au début

de l'année. Il est resté à 222 points de février à avril pour passer à 225,3 points en mai, redescendant à 225 en juin et restant à ce même niveau à fin juillet. Précisons que, dès la fin de ce mois de septembre, l'indice des prix à la consommation sera calculé, a-t-on annoncé de Berne, sur la base de nouvelles quotes-parts des groupes de dépenses de manière à serrer de plus près la situation d'un ménage moyen (250 articles au lieu de 170). Le choix des éléments est limité et l'importance qu'il convient de donner à chacun d'eux est sujette à discussion. Il ne faut donc pas accorder une valeur absolue à cet indice, ni demander à cet instrument la précision du thermomètre.

On sait que le Conseil fédéral a pris des mesures spéciales en vue de réduire l'effectif de la *main-d'œuvre étrangère*. Ces restrictions posent des problèmes parfois compliqués aux chefs d'entreprises. Pour la plupart des branches, elles ont pour conséquence d'accroître les inconvénients résultant d'une tension accrue sur le marché du travail. Dès lors, l'industrie reproche aux autorités fédérales de freiner l'expansion de branches et d'entreprises productives. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'un climat de freinage de la conjoncture ne sera pas apte en tous les cas à déclencher l'accroissement de productivité dont notre pays a un si urgent besoin. Dans les milieux industriels, notamment dans l'horlogerie, on ne se gêne pas de dire que le Conseil fédéral portera une certaine responsabilité si notre industrie n'est pas en mesure de suivre l'évolution de certains marchés et le développement de certains concurrents étrangers. Ces déclarations unanimes devraient en tout cas ouvrir les yeux aux xénophobes enragés qui voudraient que l'expulsion des travailleurs étrangers continue au même rythme que ces dernières années.

Marché de l'argent et des capitaux

Presque partout dans ce monde, les besoins élevés de crédits et l'élévation qui en résulte des taux de l'intérêt ont accentué ces derniers temps le resserrement monétaire. Pour notre continent, la pénurie de liquidités résulte, d'une part, du fait que les mesures prises par les Etats-Unis pour assainir leur balance des paiements ont nettement freiné l'afflux des capitaux américains qui, ordinairement, avaient alimenté les marchés financiers européens. D'autre part, à ce facteur s'ajoute la demande élevée de fonds du secteur public.

En Suisse, la situation n'est pas meilleure et il est évident que la formation de l'épargne sur le plan national ne saurait suffire à couvrir les besoins financiers de l'économie. De plus, les taux d'intérêt beaucoup plus rémunérateurs offerts par l'étranger incitent une partie importante des fonds suisses à

se placer à l'extérieur plutôt que chez nous. De l'aveu même du président de la direction générale de la Banque nationale suisse, notre pays est devenu exportateur et non plus importateur de capitaux. Enfin et par nécessité pour rattraper un retard réel dans l'exécution de travaux qui ne peuvent plus être renvoyés, les pouvoirs publics, Confédération, cantons et communes, deviennent de plus en plus voraces. Leur part dans les émissions d'emprunts ne cesse de s'accroître, atteignant 188 millions de francs en 1963, 737 millions en 1964 et 797 millions en 1965. Ces chiffres sont révélateurs des besoins croissants de capitaux de l'économie suisse, qui, jusqu'alors, avait pu compter sur l'autofinancement pour satisfaire ses besoins de liquidités.

L'événement capital qui a illustré la situation du marché monétaire en Suisse a été l'élévation, le 5 juillet écoulé, par la Banque nationale, du taux officiel d'escompte de 2 ½ à 3 ½ % et du taux lombard — avances sur nantissement — de 3 ½ à 4 %. Ces mesures prises par notre institut d'émission étaient d'ailleurs attendues depuis plusieurs semaines. 15 jours auparavant, au Congrès Raiffeisen de Bâle, le directeur Schwager, commentant la situation financière, ne disait-il pas dans son rapport : « ...On ne serait donc pas surpris si la Banque nationale publiait demain déjà une hausse du taux d'escompte ». Ce qui a étonné, c'est l'ampleur de la hausse, un relèvement du taux d'escompte de 1 % étant inhabituel dans notre pays. La décision s'explique par le grand écart qui s'était formé ces derniers temps entre les taux officiels et les taux du marché, et la Banque nationale n'a pas voulu s'arrêter à mi-chemin dans le rajustement inévitable aux conditions du marché.

La hausse des taux s'est illustrée par l'échec, en mai dernier, de plusieurs emprunts des cantons et des banques cantonales émis à 4 ¾ %. La situation est telle que ces derniers doivent offrir 5 % s'ils veulent que leurs emprunts soient couronnés de succès, alors que les villes et les communes ne peuvent guère risquer de se présenter sur le marché en offrant un taux inférieur à 5 ¼ %. La force d'attraction des emprunts des entreprises électriques ayant perdu de sa vigueur, leurs émissions ne peuvent plus être lancées en dessous de 5 ½ %.

Dans le secteur des obligations, les grandes banques et les banques cantonales ont généralisé le taux de 4 ¾ % pour les bons de caisse à 5 ans et plus de terme, réservant encore le 4 ½ % pour les titres à 3 et 4 ans. Des banques locales et mêmes certains établissements plus importants ont déjà passé au taux de 5 % pour les obligations à 5 ans. Comme on le voit, la hausse des taux ne paraît pas encore avoir atteint son apogée.

En épargne, et selon les régions, c'est le taux de 3 ¼ ou de 3 ½ % qui se pratique. Le taux moyen des banques cantonales se fixe à 3,31 % dans ce secteur.

Finalement, la charge ascendante d'intérêt des dépôts doit se répercuter sur les taux d'intérêt débiteur. Le taux hypothécaire de 4 ¼ % pour les anciennes hypothèques de premier rang passera inévitablement à 4 ½ %, ce qui est déjà fait dans de nombreux établissements.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Au Congrès Raiffeisen de Genève, en 1965, le directeur de notre Caisse centrale, M. Schwager, déclarait « que le capital resterait encore fort longtemps une marchandise convoitée ». Il a pu ajouter au Congrès de Bâle, cette année, que « ces prévisions continuent à être valables actuellement et même dans une mesure encore plus prononcée ». C'est bien aussi la conclusion que nous pouvons tirer du tableau que nous venons de dresser de la situation économique et financière du pays.

Indubitablement, les Caisses Raiffeisen doivent suivre une ligne de conduite réaliste dans l'adaptation des taux de l'intérêt. Bien qu'il faille éviter d'offrir aux déposants des conditions surfaites, les capitaux confiés doivent cependant et tout naturellement jouir d'avantages pour le moins égaux à ceux offerts par les bons établissements de la région. D'autre part, les organes responsables des Caisses doivent prendre toutes les mesures utiles en vue d'équilibrer le budget pour pouvoir faire face, en tout temps, à la nécessité impérieuse d'une dotation appropriée des réserves.

Dans ces conditions, le taux de 3 ¼ % appliqué aux dépôts d'épargne doit être inéluctablement porté à 3 ½ %, celui des obligations à 4 ¾ % pour les titres à 5 ans, et à 4 ½ % pour ceux à 3 ans de terme. Tenant compte de la marge de gain normalement nécessaire de 1 % entre le taux de l'épargne et celui des placements hypothécaires, on devra prévoir, dans un tout proche avenir, l'élévation du taux des hypothèques de premier rang de 4 ¼ à 4 ½ %. On exigera ainsi 4 ¾ % pour les avances en second rang ou contre nantissement, et même 5 % pour les prêts sur cautionnement ou avec engagement de bétail. Les crédits en compte courant doivent normalement être soumis, en plus, à la commission usuelle et semestrielle de 1 0/100. Pour les collectivités de droit public, c'est le taux des prêts hypothécaires de premier rang qui entre en ligne de compte.

Fx.

IDÉES DIRECTRICES

Vouloir, c'est pouvoir !

- Essayons, dit l'abeille — et elle fabrique le miel avec du pollen.
 - Essayons, dit l'araignée — et elle couvre de sa toile les palais et les donjons.
 - Essayons, dit la fourmi — et elle apporte un grain de blé.
 - Essayons, dit la sauterelle — et elle traverse les mers.
 - Essayons, dit le polype — et il fait surgir des îles.
 - Essayons, dit le lierre — et il monte au sommet des tours.
 - Essayons, dit la rose — et elle remplit l'air d'aromate.
- C'est ainsi que la coopération doit se dire :
- Essayons — et nous transformerons le monde de mensonge et d'exploitation en un monde de justice et de fraternité.

V.-Tb. Totomiantz

(*Anthologie coopérative.*)

Quanta mutatio rerum...

Ces mots du poète latin, comme ils s'appliquent bien aux transformations par lesquelles a passé l'humanité depuis le début du siècle dernier. Oui, que de changement intervenu...

La période qui s'est écoulée depuis 1800 à nos jours a vu naître et se développer, en effet, sur un rythme hallucinant, une extraordinaire révolution scientifique et technique qui, par ses prolongements industriels et biologiques, a bouleversé de fond en comble les conditions d'existence de l'humanité.

Jamais l'histoire, dans le passé, n'a connu semblable aventure, semblable bouleversement.

Tous les secteurs de l'activité humaine ont été profondément modifiés et, bien sûr, l'agriculture n'a pas échappé à cette emprise.

C'est à la fois du dedans et du dehors que la situation de cette dernière a subi de substantiels changements.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, elle était la base et l'essentiel même de la vie des peuples. Qu'on songe par exemple aux œuvres immortelles de Virgile, particulièrement à ce merveilleux poème didactique en quatre chants, Les Géorgiques, sur les travaux de la glèbe. Il semble à les lire qu'il n'y ait pas d'activité supérieure à celle du paysan... si bien que Virgile peut dire : trop heureux les paysans s'ils connaissaient leur bonheur !

Non seulement l'agriculture pourvoyait à tous les besoins alimentaires et à la plus grande partie des besoins industriels, mais elle était le moule des mœurs et des traditions restées pratiquement les mêmes depuis des millénaires.

Tout a été bouleversé en un laps de temps extrêmement court si on le compare aux millénaires d'immobilisme : la durée de trois générations.

L'agriculture, emportée comme tout le reste, dans le torrent technique issu de la révolution scientifique, a changé très largement de physionomie, et le milieu dans lequel elle est appelée à subsister et à évoluer a été radicalement transformé.

Pour mieux en prendre conscience, il n'est que de passer d'un pays industrialiste qui possède une agriculture évoluée à un pays sous-développé où l'on en est encore aux méthodes de travail et de cultures de chez nous avant 1800.

Alors que jusqu'à hier, l'agriculture se développait dans un monde créé par elle et façonné, par conséquent à la mesure de ses propres besoins, alors qu'elle était tout et presque tout, voici qu'elle est devenue, du fait de la naissance de l'industrie, une simple partie d'un immense ensemble qui s'est créé avec une rapidité foudroyante, sans elle et souvent contre elle.

Alors qu'elle était l'activité majeure, la voici devenue une activité mineure pour ne pas dire minable.

L'ère moderne, de paysanne est devenue citadine : la majorité des citoyens de toutes les nations industrialistes, c'est-à-dire de celles qui ont atteint un haut degré de civilisation technique vit désormais non plus à la campagne, mais dans les villes.

Voilà le grand fait des temps modernes qui retentit directement et, de mille manières, sur l'histoire de l'agriculture et des paysans.

Selon le critère des Nations Unies, est considéré comme « urbain » celui qui réside dans une localité d'au moins 2000 habitants. Actuellement, 20 nations sont urbanisées à plus de 50 %, 13 à plus de 60 % et 5 à plus de 70 %.

Voici d'ailleurs quelques taux d'urbanisation typiques :

Angleterre	80,8 %
Allemagne de l'Ouest	71,1 %
Etats-Unis	64 %
Belgique	62,7 %
Argentine	62,5 %
Canada	61,5 %
Espagne	60,5 %
France	55,9 %
URSS	48 %

Plusieurs nations admettent aujourd'hui que la majorité de leurs citoyens sont des « urbains », avec toutes les conséquences politiques, sociales ou culturelles que chaque pays attache à cette situation toute nouvelle dans son histoire.

Mais quelque vastes que puissent être les développements de l'activité urbaine, quelque brillantes que puissent paraître dans l'avenir les réalisations probables de l'industrie, l'agriculture continuera à être la forte base sur laquelle s'appuiera nécessairement toute société organisée qui veut être sûre de son lendemain.

C'est toujours l'agriculture qui *nourrit* l'humanité. « Un premier besoin est dans l'homme qui est celui de manger, note justement Ramuz. Il s'occupera des autres ensuite, s'il le peut, et il ne le peut pas toujours. »

D'autre part, si l'on juge par le développement de la population mondiale, par son accroissement incessant, force est bien de constater que, parallèlement, *l'importance de l'agriculture ira en augmentant.*

Plus il y aura de bouches à nourrir et plus il faudra faire de pain.

On estime généralement que de l'an 1000 à la moitié du XVII^e siècle, soit en six siècles et demi, la population humaine n'avait fait que doubler, passant de 275 millions à 545 millions environ. Un siècle plus tard, elle s'était accrue de quelque 33 %, et cinquante années ont suffi pour qu'elle progresse à nouveau de 23 % et atteigne, en 1800, le chiffre de 875 millions.

Alors qu'elle avait doublé au cours des cent années précédentes, la population du globe a plus que triplé entre 1900 et aujourd'hui.

Les 1600 millions d'individus qui peuplaient la planète au début du XX^e siècle, sont aujourd'hui quelque 3 milliards, et si aucune cause de rupture n'intervient d'ici 40 ans, ce sont 6 milliards d'hommes au moins qui entreront dans le XXI^e siècle.

Comment y entreront-ils s'ils n'ont pas à manger et qui veut leur donner ce pain quotidien que réclame cet appétit, lui aussi quotidien, sinon *l'agriculture* ?

Comment peut-il donc se trouver des prophètes qui affirment froidement que l'agriculture verra son importance se réduire sans cesse jusqu'à devenir un jour résiduelle ?

En attendant cet évanouissement progressif des prophètes de malheur, constatons qu'au contraire l'agriculture a depuis 150 ans prodigieusement développé son importance et ses productions.

C'est ainsi qu'elle a, durant ce laps de temps, et c'est là un événement capital dans l'histoire du monde, pris possession de la quasi totalité de la planète.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, la moitié seulement du globe, celle correspondant au Vieux Monde, était couramment cultivée. L'Amérique presque entière était sauvage et inculte. Seules les Antilles avaient été mises en valeur, d'abord parce qu'elles appartenaient à la région du Nouveau Monde découvert en premier lieu, ensuite parce qu'elles produisaient le sucre de canne dont l'Europe était friande.

Et rapidement les cultures envahirent le globe.

Ainsi — note justement Henri Noilhan, membre de l'Académie d'agriculture de France, a qui j'emprunte d'ailleurs les éléments de cette étude — nous sommes passés, en une centaine d'années, presque sans transition, de l'ère antique, qui a expiré sous nos yeux et est morte avec la disparition du che-

val de trait, à l'ère moderne, en voie de formation.

Nous avons tous bien du mal à nous y reconnaître.

Et voici qu'après avoir refusé de voir dans toute leur ampleur les immenses bouleversements apportés par la révolution scientifique à ses débuts et dont sont sorties la révolution industrielle et la révolution agricole, une attitude nouvelle diamétralement opposée a vu le jour depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Par un mouvement contraire, on se plaît à rompre toutes les barrières, toutes les habitudes acquises et l'on pense que tout est possible, même l'absurde. La science-fiction est reine.

L'agriculteur qui travaille sur la matière vivante le ressent profondément. Mais par là il est de plus en plus incompris dans le monde moderne en vertigineuse évolution. Et pourtant, de plus en plus et de mieux en mieux, il devrait être compris, si l'humanité veut s'assurer demain son pain quotidien.

abbé Crettol,
recteur de l'ECA,
Châteauneuf

Les raiffeisenistes jurassiens ont siégé aux Bois

Forte de la participation de 240 délégués, représentant les 71 Caisses fédérées et sous la présidence de M^e Laurent Aubry, avocat à Saignelégier, les assises annuelles de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen ont connu le plus franc succès aux Bois, le samedi 14 mai dernier. Soleil éclatant du printemps franc-montagnard, empressément des autorités et de la population du lieu à recevoir dignement leurs hôtes dans une spacieuse halle de gymnastique pleine de lumière et décorée avec goût, ambiance fraternelle animant la rencontre de militants d'un mouvement populaire au premier chef, tout devait concourir à cette belle réussite.

D'ailleurs, les chiffres parlent et font ressortir l'importance que, d'année en année, la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen prend au sein de l'économie du pays. Au 31 décembre 1965, les 7005 sociétaires et les 26 970 déposants de ces 71 institutions d'épargne et de crédit mutuel avaient réalisé un mouvement d'affaires de 176 millions de francs, chiffre en augmentation de 12 millions sur celui de l'année précédente. Le montant global des bilans atteignait 114 millions de fr., accusant un élargissement de 8,9 millions ou de 8,5 % pour ce dernier exercice. Le bénéfice total de 367 300 fr. a porté les réserves à 4,3 millions. Aux actifs,

les prêts hypothécaires se taillent la part du lion. En avance de 4,7 millions, ce poste figure au bilan par 72,5 millions et en représente les 63,6 %. Il fait contrepois au secteur de l'épargne qui, avec 85,4 millions, se réserve 75 % des passifs.

Bien fier pouvait donc être le président, M^e Laurent Aubry, en ouvrant cette 41^e assemblée ordinaire des délégués et en saluant l'auditoire, mandataires des Caisses locales et invités, parmi lesquels le secrétaire adjoint de l'Union suisse de Saint-Gall, M. Paul Puippe, accompagné du reviseur, M. Gabriel Gouvernon (un enfant des Bois), le rédacteur du « *Messenger Raiffeisen* », M. Géo Froidevaux, retraité à Boncourt, les autorités paroissiales et communales des Bois avec, à leur tête, le révérend doyen Victor Theurillat et le maire Alfred Cattin, puis le président d'honneur de la fédération, M. Léon Membrez de Courtételle, enfin le représentant de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, le professeur Donis et le rédacteur du « *Franc-Montagnard* », M. Abel Arnoux. Le pasteur Rufer, le préfet Hublard et le représentant de l'ADIJ s'étaient fait excuser.

Avant l'ouverture des débats, le président de la Caisse locale, M. Albert Boillat se plut à souhaiter la bienvenue à la phalange des

raiffeisenistes jurassiens et remercia la fédération de l'honneur ainsi fait à son village, tandis que le président du Conseil de surveillance, M. le rév. curé-doyen *Victor Theurillat*, présentait sa paroisse en en donnant un aperçu historique très apprécié avec des considérations sur son développement économique et social.

Sur ce, l'assemblée se choisit deux scrutateurs en la personne de MM. Paul Marchand (Alle) et Bernard Schaffner (Asuel), puis entendit la lecture du procès-verbal — modèle du genre par ses qualités de précision et de concision — de l'assemblée de Corban de l'an dernier. Son auteur, M. *Louis Daurcourt* (Fahy), en fut vivement remercié.

Le président, M^e *Aubry*, devait ensuite s'acquitter avec brio de son mandat de rapporteur de l'activité de la fédération et de son comité au cours de l'exercice écoulé. Tout à l'honneur de pouvoir proclamer les chiffres déjà cités plus haut, il les commente avantageusement pour faire ressortir la vitalité et l'esprit de nos institutions. Il a garde d'oublier le rappel du succès des cours décentralisés donnés l'automne dernier aux dirigeants délégués de toutes les Caisses fédérées, avec le bienveillant concours des moniteurs de l'Union suisse de Saint-Gall. Ce fut l'occasion, pour les membres des comités et caissiers, de se retremper dans l'atmosphère propre au mouvement raiffeiseniste et de parfaire leurs connaissances d'ordre juridique et pratique.

Enfin, M^e *Aubry* se devait encore de rendre un hommage public de reconnaissance à la mémoire du pionnier des Caisses Raiffeisen jurassiennes et membre d'honneur de la fédération, M. l'abbé Antoine Montavon, curé retraité à Boncourt, décédé le 8 octobre 1965. Il retraça les mérites du défunt, qui eut le courage et la perspicacité de propager, chez nous, les idéaux de la coopération sur le plan de l'épargne et du crédit au sein de nos communautés rurales. Son œuvre aujourd'hui pleinement épanouie est un monument qui personnifie le serviteur de Dieu et des hommes.

Présenté par le caissier, M. *Albert Ackermann* (Montsevelier), les comptes du ménage interne de la fédération sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée, avec remerciements au trésorier, sur rapport de M. Maurice Rottet, au nom des Caisses vérificatrices de Corban et de Coeuve. Les Caisses de Courtételle et d'Epauvillers rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours. La Caisse ayant été mise à forte contribution l'an dernier en raison des charges imposées lors des quatre cours d'instruction, et en vue des perspectives de dépenses extraordinaires occasionnées par les assemblées jubilaires des Caisses fédérées, l'assemblée fait docilement sienne la proposition du comité de relever

momentanément de 3 à 4 fr. par 50 000 fr. de bilan la cotisation annuelle des sections. Le sourire du caissier exprime le merci pour l'esprit de compréhension des délégués.

La liquidation des affaires administratives appelait encore les élections statutaires pour la période 1966 - 1969. Consacrant le principe de la continuité des mandats et par témoignage de gratitude et de confiance, l'assemblée procéda, par acclamation, à la reconduction pure et simple de tous les membres du comité fédératif. Un hommage particulier fut rendu au président qui tient le gouvernail avec la distinction que l'on sait. Le comité se trouve ainsi constitué :

Président : M^e Laurent Aubry (Saignelégier) ; vice-président : abbé Maxime Corde-lier (Courtételle) ; secrétaire : Louis Daurcourt (Fahy) ; caissier : Albert Ackermann (Montsevelier) ; membres : Jules-A. Mottet (Orvin), Gilbert Giauque (Prêles), Armand Guélat (Courrendlin).

La reconnaissance n'est pas un vain mot au sein d'un groupement de mutualistes, dont la principale contribution est le dévouement envers le prochain. Aussi, après avoir rappelé la mémoire et les mérites des dirigeants décédés au cours de l'année écoulée et invité l'assistance à leur consacrer quelques instants de pieux recueillement, le président exalte la fidélité des vétérans qui viennent d'accomplir 25 ans de fonction parmi les dirigeants des Caisses locales et leur rend un vibrant hommage. Un quart de siècle de loyale collaboration au service du bien commun cela vaut la peine d'être mis en évidence. Aux applaudissements de l'assistance, ces chevronnés reçoivent le portefeuille traditionnel. En voici le palmarès :

MM. Marcel Moine, Bressaucourt
Joseph Kammermann, Courfaivre
l'abbé Antoine Cuenat, Lajoux
Arthur Auroi, Orvin
Abel Roy, Les Breuleux
Joseph Surdez, Les Breuleux
Jean Boillat, Les Breuleux
Luc Willemin, Les Breuleux
Charles Baume, Les Breuleux
Marc Aubry, Saignelégier
Otto Farine, Saignelégier

Dans le cadre de la distribution de ces distinctions, notons également qu'aux examens de clôture de ce printemps à l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, c'est le lauréat Michel Aubry, de Delémont, qui a obtenu, comme prix d'excellence, le prix de 100 fr. offert par notre fédération. Qu'il en soit vivement félicité !

Après avoir apporté le salut de la Direction de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel de Saint-Gall et remercié les raiffeisenistes jurassiens de leur excellente contribution et de leur attachement à l'œuvre

commune, M. *Paul Puippe*, secrétaire adjoint, parle de la politique des taux et recommande de prendre toutes les mesures utiles en vue d'équilibrer le budget, car, à l'avenir encore, une dotation appropriée des réserves reste une nécessité impérieuse. D'autre part, la situation incertaine sur le marché de l'argent et des capitaux incite à la prudence dans l'octroi des prêts et crédits. Un des buts de la Caisse Raiffeisen étant de faciliter l'accès à un crédit d'exploitation rationnel et avantageux au plus grand nombre possible d'adhérents, on accordera la préférence aux affaires de petite et de moyenne importance. Les opérations d'une certaine envergure ne seront traitées que si les capitaux disponibles le permettent et sans qu'il soit pour autant porté atteinte à la réserve légale de liquidité.

M. *Gabriel Gouvernon*, le nouveau reviseur jurassien, heureux de prendre contact avec les délégués de la fédération réunis dans sa commune natale, donne ensuite connaissance des résultats de l'an dernier de l'ensemble des Caisses suisses. Il ne se borne pas à une énumération aride de chiffres, mais profite au contraire de l'occasion qui lui est offerte pour souligner le fait que l'activité de nos coopératives rurales d'épargne et de crédit maintient et consolide encore de nombreuses valeurs morales, l'esprit communautaire, par exemple, ainsi que la collaboration harmonieuse au sein de la commune, la confiance en soi et enfin le goût des responsabilités. M. Gouvernon donne ensuite un aperçu succinct du résultat général des revisions qui peut être qualifié d'excellent dans l'ensemble. Il ajoute enfin quelques considérations d'ordre pratique ayant trait à l'octroi des prêts, aux contrôles statutaires et à l'étude du rapport de revision.

Quoique retraité à Boncourt, dans son Jura natal, l'ancien reviseur, M. *Géo Froidevaux*, a conservé la rédaction du « *Messenger Raiffeisen* » à laquelle il voue son temps et qu'il fait profiter de son expérience. Chargé par le comité de mettre l'accent sur l'importance de la presse d'information dans un mouvement coopératif, le rédacteur fait le portrait du vrai sociétaire, coopérateur convaincu et enthousiaste, épris du vrai sens de la communauté rurale. La tâche de sa formation culturelle incombant à l'institution locale guidée par la fédération et l'Union centrale. Celles-ci n'ont pas en mains un meilleur instrument que la presse, d'où le slogan : « *Le Messenger Raiffeisen* dans tous les foyers ». Nous sommes bien conscients que l'esprit dans lequel on travaille est plus important que le chiffre des affaires, car, avant tout, la Caisse Raiffeisen doit assurer la promotion sociale et morale de ses membres.

C'est en conclusion de cet exposé que le président choisit le moment d'exprimer d'une manière particulière la gratitude des raiffei-

senistes jurassiens à leur ancien réviseur pour son dévouement à la cause du mutualisme de crédit. M^e Aubry fait acclamer M. Géo Froidevaux *membre d'honneur* de la fédération, ce qui lui permettra de reprendre au sein du comité jurassien la place qu'il y avait délaissée il y a 23 ans, lors de son départ pour la Centrale de Saint-Gall. Sa collaboration avisée est ainsi assurée.

Cet acte clôturait de solennelle façon cette fructueuse assemblée marquée par l'attention soutenue de l'assistance. Le président se plut à le souligner en donnant rendez-vous à tous les participants dans les deux restaurants du village où un généreux apéritif leur était offert gracieusement, en commun, par la commune, la paroisse et la Caisse locale. Ce moment de détente permettait un premier échange d'impressions qui devait se continuer au cours de la partie gastronomique.

Grâce aux compétences culinaires d'un maître queux, secondé par un personnel bien stylé sous la houlette d'un majordome compétent, le repas en commun, royalement servi à la halle de gymnastique, fut une réussite de bonne chère et d'abondance.

Après les délices des plats et dans l'ambiance créée par les remarquables productions de la Fanfare, conduite par les maîtres Dubail, père et fils, et du chœur mixte « Sainte-Cécile », sous l'habile direction de M. Laurent Willemin, instituteur, les invités du jour eurent l'occasion d'apporter le salut et les vœux des autorités et organisations qu'ils représentaient.

C'est ainsi qu'on entendit successivement M. *Abel Bouille*, président de paroisse, puis M. *Alfred Cattin*, maire, qui dirent l'honneur de leurs administrés à recevoir les militants raiffeisenistes jurassiens parce qu'ils ont apprécié à leur juste valeur les services que rendent ces institutions locales. C'est ensuite le rédacteur du «Franc-Montagnard», M. *Abel Arnoux*, chaudement acclamé et remercié pour l'édition de la page spéciale, artistiquement montée, que son journal avait réservée à la journée raiffeiseniste des Bois, alors que le professeur *Donis* apportait le merci et les vœux de la direction de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, soulignant en même temps le précieux atout que les classes rurales possèdent dans les Caisses Raiffeisen.

Mais le point culminant de cette joute oratoire devait être le toast claironnant du membre d'honneur, à l'âme toujours jeune, M. *Léon Membrez*, ancien président et directeur retraité à Courtételle. C'est le rappel de souvenirs heureux et d'événements qui ont marqué l'existence de la Fédération jurassienne et de l'Union suisse.

Sur quoi, M^e Aubry, le méritant et parfait président, ne pouvait qu'exprimer sa satisfaction de l'éclatant succès remporté par les assises annuelles qui venaient de se dérouler brillamment aux Bois et qui ont confirmé le dynamisme du mouvement raiffeiseniste en terre jurassienne.

Fx.

Au Comptoir suisse

Une fois de plus, la 47^e Foire nationale de Lausanne — du 10 au 25 septembre — a inscrit à son programme une attraction inédite : le remarquable secteur du conditionnement des produits agricoles, dont on mesure l'importance pratique au profit de l'agriculture et de l'économie.

Ce conditionnement, c'est l'ensemble des procédés qui, de la culture à la vente du produit fini, permettent la consommation immédiate ou différée des produits du sol, en les soumettant aux nouveautés de la technique moderne. Il s'agit de sélectionner les meilleurs produits, d'appliquer des méthodes définies pour le triage, le calibrage, la sélection, de conserver par le froid, le chaud ou l'ensilage, de transformer par le pressurage, la distillerie ou le raffinage, etc. Il faut ajouter les notions de préemballage, de l'emballage, de l'acheminement et de la présentation au consommateur.

Par cette présentation d'une grande richesse, le Comptoir suisse poursuit ses initiatives créatrices, à la suite de ses importantes innovations de l'an dernier, par ce secteur des produits de la terre.

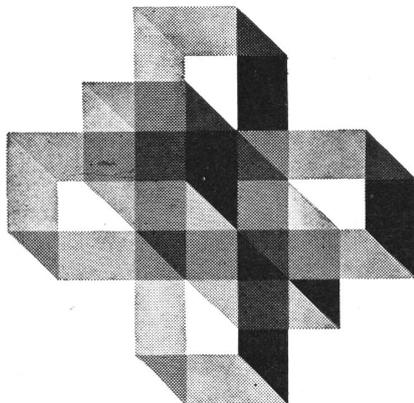
L'hôte d'honneur de cette année est la Finlande qui occupe donc le pavillon sur pilotis à l'entrée principale. Un panorama de l'économie finlandaise tout entière, une évocation des us et coutumes du pays, l'exploitation des régions forestières, l'industrie du papier, la vie maritime, l'architecture et les arts libéraux, tels sont les principaux secteurs qui caractérisent cette exposition.

La participation officielle de la Finlande est placée sous le patronage de l'ambassade de Finlande à Berne. Elle a été approuvée avec satisfaction par les autorités suisses, singulièrement le Département fédéral de l'économie publique, en raison des possibilités immenses s'offrant tant à la Suisse qu'à son hôte d'intensifier entre eux deux les échanges dont la progression est d'ailleurs constante.

En plus, et grâce au pavillon du *Pakistan*, le Comptoir suisse se donne une note orientale. Cette présence fera date aux annales de la Foire nationale, car il importe de préciser d'emblée combien les relations économiques entre le Pakistan et la Suisse se sont développées. L'assistance technique et économique suisse s'est accrue au Pakistan en un nombre croissant de secteurs.

Les visions pakistanaïses sont réalisées dans le style le plus pur du pays. Selon le désir de l'ambassadeur du Pakistan en Suisse, ce pavillon doit dévoiler les efforts de son pays en plein développement : il constitue une image fidèle de ses aspirations, de ses travaux, de ses activités créatrices.

47e Comptoir Suisse Lausanne



10-25 sept. 1966

Ouverture des halles: 9 heures
Billets de simple course
valables pour le retour

Taxe minimum: Fr. 8.— en 2e, Fr. 12.— en 1ère classe

In memoriam

† LOUIS BOILLAT
président

Courtedoux (Jura)

La Caisse de Courtedoux est en deuil. Le souvenir de l'ancien président Sylvain Michel n'est pas encore effacé de notre mémoire que son successeur à la présidence de notre Caisse est brutalement arraché à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Pourtant, rien ne faisait prévoir une fin si brusque. Les 18 et 19 juin derniers, il était encore en notre compagnie au Congrès de Bâle. Il était gai et ne parlait d'aucun malaise.

De retour dans sa famille, il fut alerté par un mal insidieux et, sur les conseils de son médecin traitant, il se rendit à Berne. Une opération fut jugée nécessaire et, malgré tous les soins apportés à son cas par les hommes de la Science, Louis Boillat rendait son âme à Dieu après une semaine d'hospitalisation.

Avec Louis Boillat disparaît un homme de cœur, un citoyen d'élite, un cœur d'or, un ami sincère et fidèle. Le défunt joua un rôle de premier plan au village. Les responsabilités ne lui furent pas épargnées. Il fut, tour à tour, adjoint au maire, vice-président de la commission d'école, où il se révéla un soutien remarquable de l'école et de ses maîtres, conseiller de paroisse, puis, il y a peu de temps, président du conseil de paroisse.

A la Caisse Raiffeisen de Courtedoux, il joua un rôle de premier plan. C'est lui qui, venant des Clos-du-Doubs pour s'établir à Courtedoux, parla le premier des bienfaits d'une Caisse de crédit mutuel. Il en avait apprécié toute la valeur à Epauvillers où il fonctionnait déjà comme membre du comité.

Il voulait doter son nouveau village d'adoption d'une pareille institution financière. Il en parla dans son entourage et c'est au sein

du comité de la Société de laiterie, dont il faisait partie, que, sous son impulsion, l'idée créatrice d'une caisse fut lancée. C'était en 1932. Avec des hommes dévoués à la chose publique, il constitua un comité provisoire qui fit appel à 2 conférenciers spécialisés en la matière, M. l'abbé Montavon, alors curé de Boécourt, aujourd'hui décédé, et M. Léon Membrez, actuellement retraité à Courté-
telle.

Le 30 mars 1932, la Caisse de Courtedoux était fondée. Louis Boillat fut élu membre du Conseil de surveillance. Après chaque période de 4 ans, il fut réélu par une assemblée unanime, les sociétaires lui prouvant ainsi qu'il avait toute leur confiance.

Au sein du comité, il se révéla un administrateur compétent, homme de cœur, très sensible à la détresse des autres, jamais ne refusant un service.

Aussi, au décès inopiné du président en charge, M. Sylvain Michel, au village, une voix unanime demandait l'élection de M. Louis Boillat au poste de président de l'institution. Cette idée fut tellement bien accueillie, qu'en assemblée de la Caisse, seul candidat, il fut élu à l'unanimité. Nous espérons le garder longtemps. Hélas ! Dieu en a décidé autrement.

La disparition de Louis Boillat est une perte sensible pour nous. Il laissera le souvenir d'un administrateur compétent, capable et juste.

Nous nous inclinons avec respect sur la dépouille mortelle de celui qui fut notre ami. Avec tant d'autres, nous avons apprécié la générosité de son caractère.

Qu'il repose en paix et que Dieu lui accorde la récompense des justes !

Nous réitérons nos sympathies les plus sincères à sa famille si cruellement éprouvée, mais l'assurons que le souvenir de Louis Boillat ne s'effacera pas de notre mémoire.

Abel Babey

Nouvelles des Caisses affiliées

VILLAREPOS (FR)

Les 50 ans
de la Caisse de crédit mutuel

Après les sociétés voisines de Domdidier et Courtion, c'était la Caisse de crédit mutuel de Villarepos, laquelle comprend les communes de Villarepos et de Chandossel, qui fêtait son cinquantenaire dimanche 3 juillet.

La manifestation jubilaire débuta par l'office à l'église paroissiale, suivi de la procession au cimetière avec la prière pour les membres défunts.

A 10 h. 45, M. Alexis Carrel, président du Comité de direction ouvrait l'assem-

blée générale à la salle de l'Etoile. Cette séance administrative permit d'entendre, entre autres, les rapports du président ainsi que celui du caissier, M. Louis Gremion, lesquels brossèrent un tableau de l'évolution de notre économie, ceci avant de passer à l'approbation des comptes. Relevons encore au passage que, en remplacement d'un membre défunt du Comité de direction, l'assemblée porta son choix sur Mlle Hortense Dupasquier, institutrice, sociétaire assidue depuis 40 ans. C'est la première fois qu'une femme est élue au Comité de direction de la Caisse, premier pas vers la mise en évidence des droits de la femme dans nos communes, en attendant l'introduction du suffrage

féminin. L'assemblée fut déclarée close après le paiement de l'intérêt de la part sociale.

Sous un soleil radieux dont la chaleur commençait à dorer les épis de blé, la fanfare paroissiale conduisit le cortège des membres et des invités à la Croix-Blanche pour le banquet. Dans une salle magnifiquement décorée, un succulent repas y fut servi, pour lequel il faut féliciter la famille Savary et son personnel.

La partie oratoire, adroitement menée par M. Raphaël Perler, instituteur, désigné comme major de table, débuta par le discours de M. Paul Puippe, représentant du Comité central de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, à Saint-Gall. Après avoir apporté le salut de la Centrale, M. Puippe énonça les principes et les buts des Caisses de crédit mutuel et remit à la société locale un magnifique vitrail à l'emblème de cette institution. On eut ensuite le plaisir d'entendre M. Willy Blanc, de Barberêche, en sa qualité de délégué du Comité cantonal, en remplacement de M. le doyen Monnard qui a été appelé à Albeuve pour l'accomplissement de son ministère, pour nous parler spécialement de l'introduction des Caisses Raiffeisen dans le canton de Fribourg. Puis, M. Charles Chatton, député à Breilles, prit la parole comme représentant de l'autorité cantonale et en profita pour donner, en avant-première, quelques renseignements au sujet de la nouvelle loi électorale actuellement en voie d'élaboration.

Par la suite, quelques souvenirs furent évoqués par M. Cyprien Sudan, actuellement domicilié à Crésuz, mais qui est resté très attaché à Villarepos où il fut caissier de la banque locale pendant plusieurs années, alors qu'il était instituteur. La parole fut encore donnée à M. l'abbé Marcel Hegelbach, curé de la paroisse, à M. Roger Folly, syndic de Villarepos et à M. Marcel Godel, membre de la délégation de la Caisse de crédit mutuel de Domdidier. M. Michel Huwiler, président du tribunal, retenu par ses obligations professionnelles, avait bien voulu adresser un message ; on notait également la présence d'une délégation de la Caisse de Courtion.

tabacs

+ bouts	p/kg.
	Fr.
POPULAIRE	8.—
BONHEUR PAYSAN	9.—
ALPESTRE	10.60
100 BRISSAGO	24.50
200 bouts HABANA	18.—

Droit de retour en cas de non convenance.

TABACS - VON ARX
5013 NIEDERGÖSGEN
Tél. (064) 41 19 85



dès Fr. 27.-

Swiss-Made, étanche, antichoc, antimagnétique, bracelet cuir ou extensible, garantie de fabrication: 1 an. Avec calendrier, 23 R, dès Fr. 29.50. Réparations (toutes marques) à bas prix. Catalogues gratuits aussi pour pendules, couverts, bijoux en or, alliances et baromètres.

MONTRES VON ARX T 064 - 41 19 85
5013 Nid. - Gösgen

Au chapitre de la reconnaissance, relevons que M. Louis Gremion fête cette année 25 ans d'activité inlassable en qualité de caissier. Il fut complimenté comme il se doit et reçut un petit coffret dédié contenant deux pièces d'or. MM. Emile Bochud à Villarepos et Paul Geniloud à Corserey, les deux seuls membres fondateurs que Dieu n'a pas encore rappelés à Lui, furent également l'objet d'une délicate attention. Notons enfin que la fanfare agrémenta la première partie du repas. La relève fut assurée par les enfants des écoles dont les productions, toutes empreintes de fraîcheur juvénile, furent très appréciées.

La plaquette éditée à l'occasion du jubilé apporte des renseignements très intéressants sur la vie de la Caisse durant son demi-siècle d'existence. C'est le 7 février 1916 que fut fondée la Caisse de crédit mutuel de Villarepos, lors d'une première réunion qui eut lieu sous la

présidence de M. l'abbé Léon Joye, révérend curé. Partie sur des bases modestes mais saines, la Caisse locale, grâce à la clairvoyance et au dynamisme de ses dirigeants, a connu un essor des plus réjouissants, ainsi qu'en témoignent les quelques chiffres ci-après : en 1916, les sociétaires étaient au nombre de 37, alors qu'ils sont 67 actuellement ; quant à la somme totale du bilan, elle a passé de 20 678 francs à 1 200 257 fr., et le roulement qui était de 64 541 fr. se chiffre maintenant à 2 661 466 francs.

Le bilan actuel est bien équilibré, ce qui est tout à l'honneur des responsables de la Caisse comme aussi des déposants et des débiteurs qui lui font confiance. Ainsi que l'a relevé M. le curé Hegelbach dans son sermon, à l'église : Jésus Lui-même n'a-t-Il pas invité à faire des économies lorsque, après la multiplication des pains, Il ordonna d'emporter les morceaux qui étaient restés. On constate, avec

satisfaction que cette vertu de l'épargne est bien développée chez nous, ce qui permet à la banque locale de rendre des services précieux par des avances à ceux qui en ont besoin. Comme l'a également dit M. le curé : « L'argent en soi n'est ni bon ni mauvais, mais il est bon ou mauvais suivant l'usage que l'on en fait. » Grâce à la prudence et au discernement de la direction de la Caisse, les fonds de cette dernière sont utilisés à bon escient dans la circonscription ; aussi, la sécurité n'est-elle pas un vain mot. Durant 50 années de coopération étroite dans le domaine de l'épargne et du crédit, cette institution n'a cessé d'exercer une activité bienfaisante sur le territoire de la paroisse de Villarepos - Chandossel. Avec l'excellent esprit de solidarité qui l'anime, elle parviendra sans aucun doute à poursuivre l'idéal qu'elle a choisi. Tous nos meilleurs vœux de succès l'accompagnent. *mg.*

Bilan au 30 juin 1966 de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

ACTIF		PASSIF	
	fr.		fr.
Encaisse, cpte de virements à la BNS et ch. post.	20 311 683.82	Engagements en banque à vue	911 414.30
Coupons	23 392.25	Avoirs des Caisses affiliées :	
Avoirs en banque à vue	857 700.57	a) à vue	165 917 945.—
Autres avoirs en banque	43 300 000.—	b) à terme	386 100 000.—
Comptes courants débiteurs des Caisses affiliées .	32 892 949.—	Créanciers :	
Portefeuille des effets de change	32 881 458.44	a) à vue	12 034 215.43
Comptes courants débiteurs sans garantie (Fédérations coopératives et entreprises électriques) .	3 553 283.45	b) à terme (jusqu'à un an) .	1 975 501.05
Comptes courants débiteurs gagés dont 10 865 394 francs avec garantie hypothécaire	15 269 559.68	c) à terme (à plus d'un an) .	200 000.—
Avances et prêts à terme gagés dont 1 916 769 fr. avec garantie hypothécaire	3 640 929.95	Caisse d'épargne	27 199 543.69
Crédits en compte courant et avances aux collectivités de droit public	81 155 311.05	Comptes de dépôts	3 243 414.85
Placements hypothécaires	182 311 012.94	Obligations de caisse	14 388 500.—
Fonds publics et titres	231 570 995.40	Emprunts à la Banque des lettres de gage . . .	4 000 000.—
Immeubles (bâtiments de l'Union : valeur d'assurance de 1 378 800 fr.)	1 100 000.—	Autres passifs (intérêts échus d'obligations) . .	4 000 933.06
Autres immeubles (valeur d'assurance de 2 155 800 fr.)	1 850 000.—	Fonds propres :	
		a) Parts sociales versées	21 000 000.—
		b) Réserves	9 700 000.—
		c) Report du compte de profits et pertes	46 809.17
Somme du bilan	650 718 276.55	Somme du bilan	650 718 276.55

A VENDRE A FRIBOURG

dans la vieille ville

Maison avec café-restaurant

Rapport actuel 8 %

Taxation Fr. 285,000.—

Prix de vente : Fr. 235,000.—

S'adresser à : **JEAN HAEHLEN**, Café Fleur-de-Lys, **FRIBOURG**, Rue des Forgerons 198